



## **Compte-rendu de la réunion de conseil du 08 novembre 2021**

Etaient présents : Serge MARLOT, Pascal CHAVEROT, Sylvie CHRÉTIEN, Alexandre FARQUE, Andréa GIL, Christophe ROELLINGER, Éric WEISS.

Excusées : Mary CAILLEAU, Nathalie SCHADIG, Marie DE VLEESCHOUWER

Début de séance : 20 h 10 Secrétaire : Pascal CHAVEROT Fin de séance : 21 h 00

Le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte-rendu du 04 octobre. Sylvie CHRÉTIEN fait remarquer qu'une discussion sur la croix du cimetière n'a pas été inscrite dans les divers. Le Maire lui fait remarquer qu'elle n'a pas posé la question. Approuvé par 6 voix « pour » et 1 « abstention ».

M. le Maire rappelle la nécessité d'envoyer ses questions au préalable pour qu'on puisse y répondre.

### **1. Décision Modificative n°2 :**

M. le Maire explique aux membres du conseil que pour régler les dépenses jusqu'à la fin de l'année, il est nécessaire d'ajuster le budget comme suit :

| Comptes<br>(Chapitre) | Montant     |
|-----------------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT        |             |
| 6218 (012)            | + 1100.00 € |
| 739223 (014)          | + 100.00 €  |
| 6111 (66)             | + 10.00 €   |
| 023                   | - 1210.00 € |
| INVESTISSEMENT        |             |
| 021                   | - 1210.00 € |
| 204 (20)              | +30.00 €    |

M. le Maire précise que, comme le budget a été voté en suréquilibre en investissement, il n'est pas nécessaire de trouver de recettes supplémentaires.

**Résultat du vote : 7 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**



## **2. Remplacement éclairage public, choix de l'entreprise :**

M. le Maire rappelle au conseil qu'il a été discuté de procéder au remplacement de l'éclairage public afin de faire des économies d'énergie lors de la séance du 5 juillet 2021.

Les devis sont arrivés et le moins disant est l'entreprise HAEFELI pour un montant HT de 11393.60 €.

Une demande de subvention a été faite auprès de TDE 90 et accordée.

Une autre a été déposée auprès du Département mais ne sera valable qu'en 2022. A noter que les travaux ne doivent pas être terminés avant la notification de la subvention mais peuvent débuter dès que le dossier est déclaré complet.

Aussi M. le Maire propose de signer le devis et de verser un acompte pour ne pas subir d'augmentation du prix du matériel et de faire réaliser les travaux courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

**Résultat du vote : 7 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

## **3. Groupement de commande achat d'énergie :**

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (qui fait partie, comme TDE90, des 8 syndicats en Bourgogne Franche-Comté) propose aux communes intéressées de se joindre au groupement de commande d'achat d'électricité. Ce dernier est chargé de négocier les prix et signer les marchés au nom des communes membres.

**Résultat du vote : 7 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

## **4. Demande de subvention :**

M. le Maire explique aux membres du conseil que l'aménagement de l'église est vétuste. De plus il a été constaté la dégradation du système de chauffage.

A la suite d'une première réunion avec la commission des arts sacrés du Territoire de Belfort en charge de l'aménagement et de l'utilisation des églises, une rénovation de celle de Felon a été envisagée. Une réunion avec la Direction Régionale des Arts et de la Culture (DRAC) est programmée le 23 novembre afin de constituer un dossier de subvention si possible.

Une seconde réunion avec la commission des arts sacrés est les paroissiens de l'église est programmée le samedi 27 novembre.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention. Il fera un nouveau point dès que le dossier aura avancé.

**Résultat du vote : 7 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**



## **5. Demande de subvention Département :**

Le conseil, par délibération en date du 6 septembre, par 8 voix « pour » et l'abstention de Sylvie CHRÉTIEN, avait décidé de faire installer une défense incendie pour un montant de 10000€ HT maximum et autorisait M. le Maire à faire une demande au titre de la DETR.

Plusieurs devis ont été demandés mais seuls 2 ont été reçus. Les entreprises seront recontactées.

Le conseiller Départemental a indiqué que, si la commune pouvait attendre début 2022 pour réaliser les travaux, elle pourrait prétendre à une subvention du Département. Aussi, M. le Maire propose au conseil de différer la réalisation de quelques mois et de déposer une demande de subvention auprès du Département pour 2022.

**Résultat du vote : 7 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

## **5. Compte Epargne Temps (CET) :**

M. le Maire explique au conseil que le CET permet aux agents de transférer des jours de congés sur un compte afin de les garder en cas de besoin ou, s'ils ne sont pas pris les poser avant le départ en retraite. L'agent doit prendre au moins 20 jours de congés par an, mais peut mettre les autres sur ce CET. Il peut aussi l'alimenter avec des RTT. A noter que le nombre total de jour du CET ne peut excéder 60 jours.

Il propose de mettre ce dispositif en place sur la commune de Felon.

**Résultat du vote : 7 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

## **6. Divers :**

\* Employé communal : un nouvel employé a pris ses fonctions depuis le 26 octobre et donne entière satisfaction. Il a dit qu'il restera 3 mois comme prévu au contrat au minimum, mais ne cache pas chercher un travail à temps plein. Il a déménagé les archives, réparé des radiateurs, démonté les meubles de la cuisine de l'ancienne mairie et commencé à nettoyer. Il va bientôt passer à la rénovation de la partie inférieure de l'ancienne mairie. Le chauffage devra être revu afin de la rendre moins énergivore. A suivre.

\* Ouverture de la mairie : le fonctionnement actuel semble convenir aux habitants. En effet, la mairie est ouverte au public les mardis et mercredis matin. Le reste du temps, M. le Maire reçoit en mairie sur demande ou peut se déplacer au domicile des habitants si besoin. Une remarque est faite concernant l'accueil du public lors des réunion de conseil. Après vérification, c'est à nouveau possible depuis début octobre, même si, sur les convocations, il n'a jamais été noté que c'est interdit. M. le Maire précise que les personnes qui souhaiteraient assister aux réunions doivent se faire connaître (nous sommes toujours tenus de respecter les gestes barrières) et les questions éventuelles posées en amont afin d'apporter une réponse précise lors des séances.



- \* Véhicule devant l'église : la préfecture a été interrogée sur les modalités pour s'en débarrasser, cela semble compliqué et nous sommes toujours dans l'attente d'une solution.
- \* Plusieurs échanges sur l'employé communal qui a demandé une disponibilité pour convenances personnelles.
- \* Cimetière : l'information indiquant que la création obligatoire d'un espace cinéraire était erronée, celle-ci ne concerne que les grandes collectivités. M. le Maire rappelle qu'il semble judicieux de proposer aux habitants des petits villages les mêmes solutions lors d'un décès. Ces moments sont déjà pénibles et s'il faut, de surcroît courir dans d'autres collectivités (qui peuvent limiter l'accès à leur espace cinéraire), cela ajoute au désarroi des familles. Certains indiquent que la réserve incendie était peut-être plus urgente, mais en décembre 2020, lors de la délibération sur le cimetière, le problème de la réserve incendie n'avait pas été soulevé. De plus, ces travaux ont été décidés car ils bénéficiaient d'une subvention de 50% de la part du Département.
- \* L'élagage des arbres : un courrier a été envoyé aux personnes concernées, M. le Maire a rendu visite à certaines pour leur rappeler leurs obligations en la matière.